



“ Collectes & Partages ”

Association de la loi de 1901


DONS MENSUELS

Les donateurs qui le souhaitent, peuvent mettre en place un virement mensuel

- par PAYPAL sur notre site <http://collectes-partages.org/>

OU

auprès de leur banque, en faisant une demande et joindre le RIB ci-dessous

 Crédit Mutuel de Bretagne							
Titulaire du compte :		COLLECTES ET PARTAGES					
Domiciliation :		CHEZ MME LECAM MARIE CLAUDE 4 ALLEE HAMEAU DE KERBOIS 56400 AURAY					
Devise :		EUR					
Relevé d'Identité Bancaire							
RIB	Banque	Guichet	N° de compte	Clé			
	15589	56909	00051495040	22			
IBAN	FR76	1558	9569	0900	0514	9504	022
BIC	CMBFR2BXXX						

Chaque Donateur recevra en début d'année un reçu fiscal récapitulatif pour bénéficier de la réduction fiscale en vigueur. 66 % de votre don étant déductible dans la limite de 20 % de votre revenu imposable. Un don de 10€ ne revient qu'à 3,40€